

Lauréats des concours



Une fois de plus (cf. notre dernier Echo), il faut constater qu'être lauréat d'un concours dans la Fonction publique territoriale ne débouche pas automatiquement sur un emploi. Nombreux sont les "reçus-collés" qui, au bout de trois

ans, perdent le bénéfice de leur concours, puisqu'ils n'ont pas réussi à se faire embaucher.

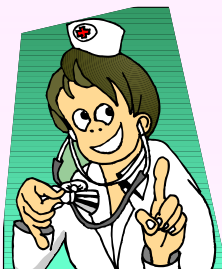
Ainsi 13 % des lauréats du concours d'attaché territorial n'auraient pas trouvé d'emploi. Il en serait de même pour les ingénieurs et les chefs de service de Police municipale.

Un député de Dordogne a déposé une proposition de loi visant à prolonger de deux ans la durée de validité de l'inscription des lauréats de concours sur les listes d'aptitude.

Maladie et formation

Il est intéressant de noter qu'un agent en congé de maladie n'a pas droit à suivre une formation.

Le Tribunal administratif de Nice a entériné cette position le 5 février 2010. Ainsi a-t-il confirmé qu'une collectivité, qui a sanctionné un fonctionnaire en lui infligeant un avertissement, a respecté le droit. L'agent en congé de maladie (dont non en service) qui s'est rendu en formation, malgré l'interdiction formelle de son employeur, doit être sanctionné d'après le Juge administratif. Ce dernier se base sur la distinction de la position d'activité et de la position de service. En l'occurrence, le fonctionnaire concerné était bel et bien en position d'activité, mais en position de service (du fait de son congé de maladie).



Communication

Le 6 avril dernier, la CAP Promotion du groupe 4 de la catégorie B a dû être reportée, faute de quorum du côté des représentants du personnel. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu assez de présents.

Les dossiers promotions repasseront en CAP le 11 mai.

Aucune conséquence n'est à craindre, la rétroactivité au 1^{er} janvier étant de règle.



Les bébés à la consigne (suite)



Nombreuses étaient les structures d'accueil, telles les crèches, qui étaient fermées lors de la journée de grève du 8 avril 2010.

Personne ne veut mettre les bébés à la consigne, pourtant le Gouvernement s'entête. La Secrétaire d'Etat à la Famille a même minimisé le mouvement. Décidément l'inconscience de nos décideurs est sans limite !

Catégorie A : Echec de la négociation

Les signataires de l'accord du 21 février 2008 ne sont pas remerciés par le Gouvernement. En effet, cet accord, signé par la CFDT, CFTC, CGC et l'Unsa, prévoyait une refonte complète des grilles de la catégorie A, à l'image de la réflexion actuellement mise en œuvre au sujet de la catégorie B.



Cette « refonte complète » est un échec. En effet, au lieu d'engager une réflexion profonde avec les organisations syndicales, le Gouvernement vient de proposer une mesurette unilatérale qui vise à augmenter de 25 points d'indice brut du premier échelon du premier grade de la catégorie. Il propose aussi la mise en place d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) conçu pour « récompenser » les agents occupant des postes à haute responsabilité. Ce GRAF ne sera accessible qu'à une infime minorité des agents de catégorie A, puisque les conditions pour y accéder sont assez contraignantes.

Voilà la réforme de la catégorie A proposée par le Gouvernement. Bien évidemment, les organisations syndicales signataires sont très mécontentes de s'être

En ce qui concerne la FA-FPT, nous estimons que la catégorie A, comme les catégories B et C, mérite mieux que des mesurètes d'accompagnement et nous sommes prêts à travailler au sein du Conseil supérieur de la FPT à une vraie réforme.

laissées embarquer dans ce simulacre d'accord et elles ont, cette fois-ci, refusé de signer le compromis que leur proposait le Gouvernement.

Nous rappelons que le travail de refonte des cadres d'emplois de la catégorie B a maintenant démarré au sein du Conseil supérieur de la FPT et s'étalera sur plusieurs mois.

Nous estimons que la réflexion pour la catégorie A pourrait débuter dès cet automne, d'autant plus que le groupe de travail, qui avait élaboré le rapport « Laurent » au Conseil supérieur de la FPT sur la haute Fonction publique territoriale, tiendra son forum de réflexion le 19 avril prochain.

Et encore les retraites

Une autre approche : celle de Jean-Claude KIEFER des DNA. Il faut apprécier la conclusion de son article qui remet très justement en cause la retraite par capitalisation en précisant que : « la crise financière a montré l'escroquerie de la capitalisation à long terme, de l'argent confié à la roulette de la spéculation ».

La FA-FPT continuera à défendre avec opiniâtreté le système actuel de nos retraites : celui de la répartition.

Comme Jean-Claude KIEFER, nous reconnaissons bien volontiers qu'une réforme est nécessaire puisque les retraites ne sont plus financées qu'en partie. Comme lui, nous admettons bien volontiers que la solution est comptable : nouvelles sources de financement en augmentation des trimestres de cotisations. On aurait pu séparer dans cet article le régime des retraites du secteur privé et celui du secteur public, le premier octroyant des retraites complémentaires, le second affichant des retraites complémentaires prévisionnelles à ce jour. On aurait pu s'interroger sur les retraites des fonctionnaires de l'Etat. 1,5 millions de pensionnés de l'Etat sont aujourd'hui accusés de creuser le trou du budget, puisque le coût de leurs retraites émerge directement sur le budget annuel de l'Etat. Pourquoi avoir obligé les collectivités territoriales à financer les retraites à travers une caisse de retraite et pourquoi l'Etat, à la même époque, n'a rien fait ? Qu'est devenu l'argent qu'on aurait pu mettre de côté pendant les « 30 glorieuses » ? A entendre le Président de la République, on a toujours l'impression que le fonctionnaire est responsable de tout et pourtant, tout le monde le sait, dès qu'un service public est privatisé, il est plus cher ou fonctionne moins bien !

Après avoir dit cela, il faudrait réévoquer le montant du racket opéré à l'encontre de notre caisse de retraite, la CNRACL et ceci à plusieurs reprises et pour des montants pharaoniques. Mais, nous y reviendrons dans un prochain numéro.

